



**VIRENQUE**  
IMMOBILIER

## HONORAIRES

### VENTE

**Honoraires sont à la charge de l'acquéreur**

- De 1€ à 100 000 € 8 % TTC
- De 100 001 € à 200 000 € 7 % TTC
- De 200 001 € à 300 000 € 6 % TTC
- De 300 001 € à 500 000 € 5 % TTC
- Plus de 500 000 € 4 % TTC
- Garage ou place de parking 1 500 € TTC minimum

### PROGRAMMES NEUFS

- Prix directs promoteurs Selon leurs barèmes

### LOCATION

Locaux d'habitation – Application de la Loi ALUR

- Frais d'entremise, de publicité, de négociation  
150 € à la charge du bailleur
- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail  
10 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur – 10 € TTC à la charge du locataire
- Etat des lieux (uniquement pour l'entrée)  
3 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur / 3€ TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire
- Etat des lieux (uniquement pour la sortie)
- 3 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur

**Formation obligatoire réalisée et Vigilance TRACFIN activée**

T.V.A : Taux en vigueur 20 %

Honoraires du 01/01/2024